VILLE DE CHOISY-LE-ROI

Notice d'accompagnement du dossier de demande de subvention municipale 2024 Ville de Choisy-le-Roi

- **Le dépôt des dossiers** de demande de subvention se fera **du 1er décembre 2023 au 1er février 2024**

Votre dossier peut nous être envoyé soit :

- **par courriel** : dlc@choisyleroi.fr. Les dossiers volumineux sont à envoyer par **WeTransfer** (dlc@choisyleroi.fr)

- **par courrier** : Hôtel de ville, Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi (Attention : pas de dépôt papier possible à l'hôtel de ville)

- vous pouvez également le **déposer en format papier auprès de notre service DLC** : Dalle commerciale de Choisy-le Roi, MCVA-Hubertine Auclert, Allée de Provence.

- un accusé de réception vous sera systématiquement adressé lors de la réception de votre dossier.

- **Les permanences d'accompagnement du remplissage des dossiers :**

- auront lieu **du 22 au 26 janvier 2024 sur rendez-vous.**

- **Pour faciliter l'instruction de vos dossiers,** merci de veiller au respect des informations ci-dessous :

- les informations comptables (compte de résultat, bilan, budget prévisionnel) doivent être **obligatoirement remplies dans les tableaux dédiés, directement dans le dossier** et non jointes sur un autre document annexe (cf. page 9 du dossier).

- nous vous rappelons que dans les pièces à joindre un compte-rendu qualitatif **du ou des projets subventionnés l'année précédente** doit être intégré à votre demande.

- **tout dossier incomplet ne pourra être instruit en l'état**. Exceptionnellement, votre dossier pourra faire l'objet d'une seconde instruction avec demande d'informations complémentaires.

Attention, seuls les dossiers complets seront instruits par le service de la ville.